

Rapport de présentation du Compte Administratif 2019 du budget annexe Déchets Ménagers

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

La section de fonctionnement 2019 enregistre une progression de ses recettes réelles de fonctionnement au regard de celles de l'année précédente (+ 270 597 €) et dans le même temps les dépenses enregistrent une baisse (- 68 430 €). Ce double effet est favorable pour la section de fonctionnement 2019 qui présente une épargne de gestion nettement améliorée.

Les recettes propres à l'exercice 2019 s'élèvent à **3 721 700 €** selon la répartition par chapitre suivante :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	écart en % 19/18	écart en € 19/18
70	Redevances	2 781 201	2 550 438	2 757 711	8%	207 273 €
74	Dotations subventions	929 090	759 613	811 182	7%	51 569 €
75	Autres produits gestion	3 274	0	968		968 €
77	Produits exceptionnels	1 381	3 548	14 335	304%	10 787 €
<i>sous total recettes réelles</i>		3 714 946	3 313 599	3 584 196	8%	270 597 €
042	Opérations ordre	118 625	122 910	137 504	12%	14 594 €
TOTAL Recettes		3 833 571	3 436 509	3 721 700	8,3%	285 191 €

Ces recettes 2019 présentent une augmentation de 8,3 % représentant un montant de recettes supérieures de 285 191 €.

Les recettes d'exploitation 2019 sont constituées :

Des produits et prestations de services pour 2 757 711 €, ce qui représente 74 % des recettes totales de fonctionnement. Elles comprennent:

– les recettes issues de la facturation 2019 pour **2 718 987 €**

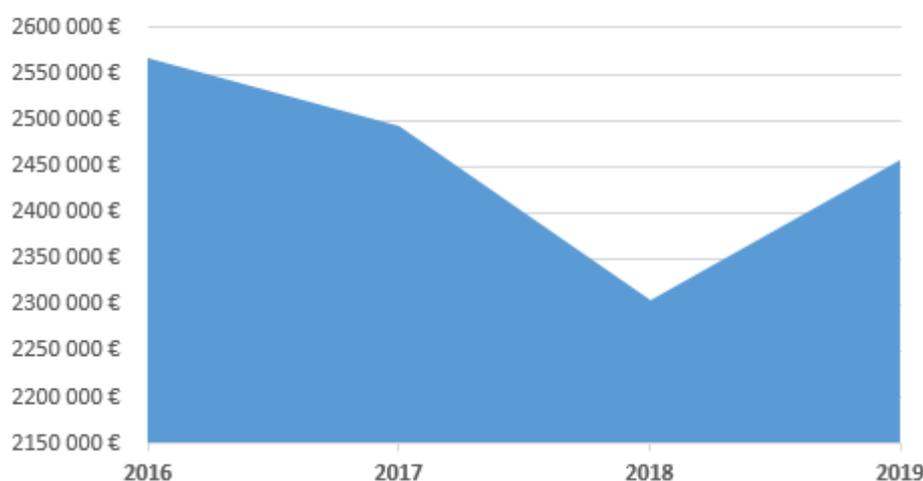
Elles progressent de 198 587 € par rapport à 2018.

Ci-après le détail facturé en 2019 comparé à ceux de 2018 et 2017 :

FACTURATIONS	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	variation n-1 en €
PART FIXE	2 500 355,78	2 288 459,49	2 461 225,42	172 766 €
PART VARIABLE n-1 RATTACHEE	-638 888,66	-631 739,94	-648 508,86	-16 769 €
PART VARIABLE n RATTACHEE	631 739,94	648 508,86	645 023,00	-3 486 €
SOUS TOTAL REDEVANCE DECHETS MENAGERS	2 493 207,06 €	2 305 228,41 €	2 457 739,56 €	152 511 €
VENTE DE FERRAILLE	57 568,94	57 456,12	62 938,64	5 483 €
VENTE DE PNEUS	8 361,40	4 495,20	3 868,20	-627 €
DEPOTS ENCOMBRANTS DES INDUSTRIELS	12 079,30	14 006,11	13 797,34	-209 €
DEPOTS ENCOMBRANTS DES ETS PUBLICS	33 386,28	49 454,32	61 326,39	11 872 €
MISE A DISPOSITION D'UN COMPACTEUR CHNM	31 059,55	26 447,45	37 468,80	11 021 €
FACTURATION DES DEPOTS SAUVAGES	7 950,00	9 350,00	11 800,00	2 450 €
FACTURATION DES DEPOTS DE BATTERIES	1 381,20	3 127,77	4 812,88	1 685 €
ENLEVEMENTS POUR MANIFESTATIONS	443,93	322,92	2 074,30	1 751 €
SOUS TOTAL AUTRES FACTURATIONS	152 230,60 €	164 659,89 €	198 086,55 €	33 427 €
FACTURATION DES DEPOTS DE DECHETS VERTS	82 752,28 €	50 561,88 €	63 161,13 €	12 599 €
RECETTES DE LA FACTURATION	2 728 189,94 €	2 520 450,18 €	2 718 987,24 €	198 537 €
variation en € n-1	-52 839 €	-207 740 €	198 537 €	

Analysons l'évolution du produit de la Redevance facturée en deux parties, une part fixe qui correspond à l'abonnement et une part variable correspondant aux levées/dépôts de déchets (hors déchetteries). La partie fixe est facturée sur l'exercice N la partie variable est facturée en N+1. Cette dernière est comptablement rattachée à l'exercice N.

Evolution du produit de la Redevance Incitative



En 2017, nous avons facturé un produit de redevance incitative moins élevé de 73 774 € s'expliquant par :

- les changements de tarifs opérés pour les usagers de l'ex CCHL qui sont passés d'un tarif bourg (porte à porte) en tarif « campagne » (point de collecte)
- les demandes des usagers de changements de volumes à la baisse de leurs bacs.

En 2018, nous constatons une baisse de produit nettement supérieure puisqu'elle se situe à -187 979 €.

Deux explications à cette baisse :

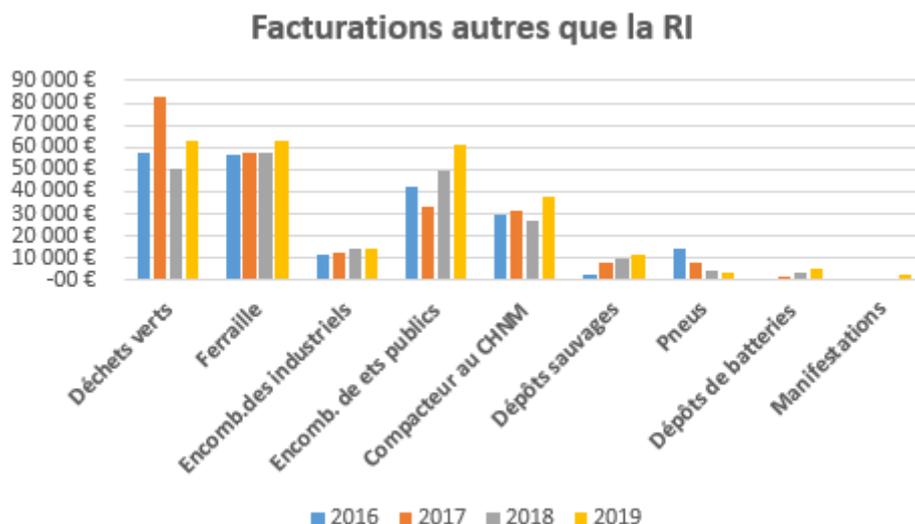
- la mise en place de la redevance incitative sur les communes de l'ex CCHL au 1^{er} janvier 2018 avec une facturation pour ces communes et, pour cette première année, uniquement de la part fixe (part variable facturée en n+1),
- les changements des usagers de bacs pour diminuer les volumes.

En 2019, le produit issu de la facturation s'est accru de 152 511 € :

- les usagers de l'ex CCHL après s'être acquittés de la part fixe en 2018 (abonnement), se sont acquittés de la part variable de 2018 en plus de la part fixe de 2019.
- Notre système de comptage des levées est devenu plus performant.

On peut ainsi considérer l'année 2019 au niveau du produit de la facturation comme une année de référence avec un produit de redevance incitative de 2 457 739 € représentant 68% des recettes réelles de fonctionnement et 82% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

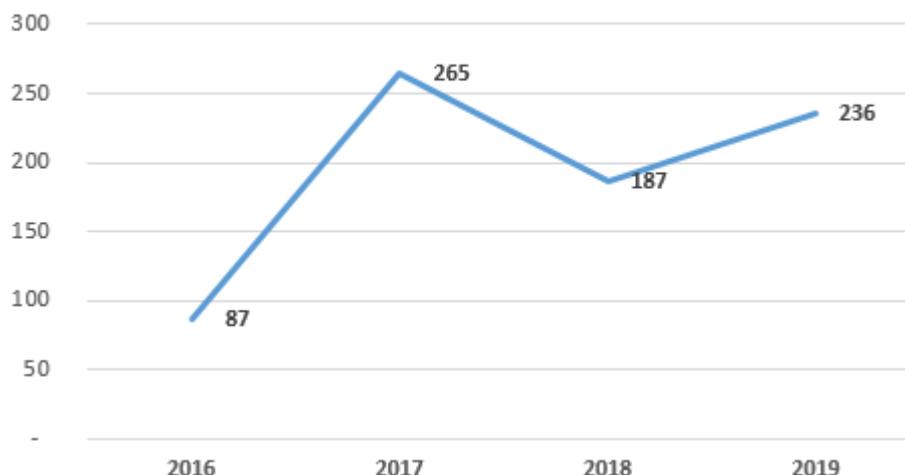
Analysons l'évolution des autres produits facturés :



Ils sont globalement en progression par rapport à 2018 avec une recette complémentaire de 46 026 € dont 12 600 € au titre des déchets verts et 11 872 € au titre des encombrants des établissements publics.

Un zoom sur les dépôts sauvages montre que cette recette progresse en 2019 de 2 450 € (recette totale 2019 de 11 800 €) Cette progression s'explique par le nombre de dépôts facturés : 236 en 2019 contre 187 en 2018 ce qui peut laisser à penser que ces dépôts sauvages sont de plus en plus nombreux. Rappelons qu'ils sont facturés 50 € depuis le 1er janvier 2018 contre 30 € auparavant.

nombre de dépôts sauvages factures



- les remboursements des heures des agents pour un total de **17 290 €**

On y trouve le remboursement du Département pour les heures de surveillance et de nettoyage du quai de transfert de Parigné de 16 224 € et le remboursement des heures de chargement/déchargement effectuées pour le compte de la SCIC Bois Énergie de 1 066 €.

- les remboursements des frais pour un total de **21 434 €** (contre 15 075 € en 2018)

Ils correspondent aux envois de factures 2019 pour le compte de la DDFIP à hauteur de 10 014 € et à l'aide du FIPHFP pour la prise en charge du transport d'un agent déficient visuel de son domicile à son lieu de travail pour un total de 8 655 € en 2018. S'ajoute également un remboursement de la Ville de Mayenne de 2 765 € pour un enlèvement de déchets.

Des soutiens des organismes de recyclage, 811 182 € en 2019

	Réalisé 17	Réalisé 18	Réalisé 19	variation n-1 en €
COLLECTE SÉLECTIVE élimination des déchets d'emballage ménagers	538 945 €	482 712 €	511 659 €	28 947 €
COLLECTE SÉLECTIVE reprise de matériaux issus du tri sélectif	133 226 €	112 878 €	152 351 €	39 473 €
COLLECTE LAMPES	12 651 €			-00 €
COLLECTE PAPIER	78 691 €	106 967 €	90 180 €	-16 786 €
COLLECTE PNEUS	10 382 €	3 066 €	15 525 €	12 459 €
COLLECTE ENCOMBRANTS eco mobilier	17 214 €	50 766 €	30 377 €	-20 390 €
COLLECTE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	1 433 €	3 223 €	-00 €	-3 223 €
sous total Soutiens et reprises de filières	792 542 €	759 613 €	800 093 €	40 480 €
SUBVENTIONS PRÉVENTION DÉCHETS et RELAIS BIO DECHETS	136 548 €	-00 €		-00 €
Adème	24 610 €	35 575 €		-35 575 €
Adème rattachement à l'exercice	100 340 €	64 765 €	64 765 €	-00 €
Adème rattachement à l'exercice n-1		-100 340 €	-64 765 €	35 575 €
Département	11 598 €	-00 €	11 089 €	11 089 €
sous total Subventions Adème et Département	136 548 €	0 €	11 089 €	11 089 €
TOTAL	929 090 €	759 613 €	811 182 €	51 569 €

On remarque une progression de + 40 480 € de nos recettes issues des soutiens après avoir fait le constat en 2018 d'une baisse (- 32 929 €). Cette progression s'explique par l'augmentation des volumes de collective sélective.

Des produits exceptionnels pour **14 335 €** dont 2 580 € proviennent de la cession de 2 bungalows. A noter également deux indemnisations d'assurance pour un total de 6 641 € pour deux sinistres d'incendie de containers.

Des opérations d'ordre (137 504 €) dans le cadre de l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

Les dépenses 2019 s'élèvent à **3 459 813 €** avec le détail par chapitre suivant comparé à l'exécution budgétaire 2018:

		DÉPENSES				
chap.	Intitulé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	écart en % CA à CA	en €
011	Charges générales	1 961 308	1 997 286	1 992 449	0%	- 4 836 €
012	Charges de personnel	1 065 067	1 032 054	964 393	-7%	- 67 661 €
65	créances admises en non valeur	6 342	19 113	21 849	14%	2 736 €
66	Charges financières	393	1 572	1 431	-9%	- 141 €
67	Charges exceptionnelles	20 856	22 555	24 028	7%	1 473 €
<i>sous total dépenses réelles</i>		3 053 966	3 072 580	3 004 150	-2%	- 68 430 €
042	Amortissements	425 656	444 517	455 663	3%	11 146 €
TOTAL Dépenses		3 479 621	3 517 097	3 459 813	-1,6%	- 57 284 €

Ce sont les dépenses de personnel (- 67 661 €) qui expliquent l'essentiel de la baisse des dépenses de fonctionnement en 2019.

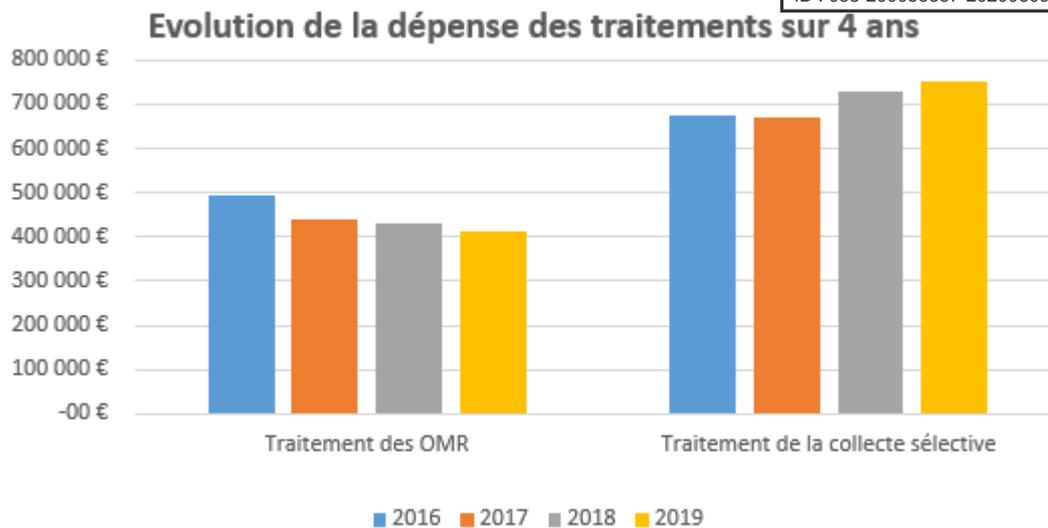
Les charges à caractère général 2019 s'élèvent à **1 992 449 €** et sont constituées à hauteur de 80,2% de la dépense de traitements des déchets pour 1 598 117 € contre une dépense de 1 565 505 € en 2018 et 1 539 480 € en 2017.

Zoomons sur la dépense de traitements des déchets :

	2016	2017	2018	2019
Traitement des OMR	492 622 €	440 350 €	433 085 €	414 105 €
Traitement de la collecte sélective	675 030 €	668 959 €	731 127 €	750 809 €
Traitement des dépôts en déchetteries	313 823 €	320 773 €	311 677 €	316 990 €
Traitements des déchets verts	89 328 €	63 158 €	61 255 €	69 906 €
Autres traitements(huile, pneus, dds, inertes)	25 414 €	30 342 €	26 859 €	44 408 €
Autres dépenses (tercol, suivi de flotte)	22 918 €	15 897 €	1 502 €	1 901 €
Total	1 619 134 €	1 539 480 €	1 565 505 €	1 598 117 €

On remarque une baisse de la dépense de traitement des OMR (-18 980 €) et une augmentation de la dépense de traitement de la collecte sélective de + 19 682 €. Ce dernier constat résulte de la mise en place de la RI sur l'ex CCHL, dont les usagers font davantage d'efforts en matière de tri. Dans le même temps, on note une progression de notre dépense de traitement des autres dépôts (huile, pneus, dds, inertes) de + 17 549 € en 2019.

Cette augmentation de notre dépense liée au traitement des déchets recyclables est un corollaire à l'augmentation de la recette issue des soutiens évoquée précédemment.



Le second poste de dépense de ce chapitre résulte des carburants avec une dépense 2019 de 129 661 €, en baisse par rapport à 2018 de 12 937 €.

Troisième poste de dépenses en importance, la dépense d'entretien de nos véhicules qui s'élève en 2019 à 83 052 € (contre 115 516 € en 2018). A noter que cette dépense est très fluctuante : 101 483 € en 2016, 53 743 € en 2017 sachant que notre parc routier est constitué de 6 camions benne et de 8 véhicules légers (dont fourgons).

La dépense de location de chariot télescopique est doublée par rapport à 2018 et poursuit sa progression : 26 000 € en 2019 ; contre 14 328 € en 2018 ; 7 522 € en 2017 et 6 320 € en 2016.

Les charges de personnel (**964 393 €**) ont fait l'objet d'un remboursement au budget principal en 2019 pour 942 400 €, aux communes de Jublains et Commer pour le gardiennage des points de collecte à hauteur de 9 533 € et à la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur de 8 434 € (en lien avec la convention de coordination des actions de sensibilisation à la réduction des déchets en Haute Mayenne). Du fait de la gestion unifiée du personnel, la Ville de Mayenne n'appelle plus de remboursement pour les heures des services techniques (dernière année en 2018 à hauteur de 20 334 € pour les heures de 2017).

En ce qui concerne la dépense du personnel affecté au service déchets, elle s'est élevée en 2019 à un montant brut de 969 576,03 € (1 035 862,21 € en 2018) auquel ont été déduites les indemnités journalières perçues pour 27 176 € (48 736,43 € en 2018) soit un montant net 2019 de 942 400 € (987 126 € en 2018).

Autre dépense du chapitre des charges de personnel, on trouve également celle consacrée au transport de deux agents pour raison médicale de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail à hauteur de 4 026 € en 2019 (12 429 € en 2018). La diminution de 2019 s'explique par des frais de transport qui concernent depuis juillet 2019 un seul agent. (Dépense compensée par une recette du FIPHFP).

Les charges de gestion courante 2019 sont de **21 849 €**. Elles correspondent aux prises en charge d'admissions en non-valeur ou de créances éteintes demandées par le comptable public. Cette dépense est quasi stable par rapport à 2018 (19 113€).

Les charges financières s'élèvent à **1 431 €** pour 1 emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne (cf focus sur la dette).

Les opérations d'ordre concernent les amortissements (**455 663 €**). Cette dotation constitue une part importante d'autofinancement qui sert au renouvellement des équipements.

Les charges exceptionnelles concernent d'une part, des annulations partielles de factures émises sur des exercices antérieurs pour une dépense 2019 de 11 061 € (12 363 € en 2018) et d'autre part, la subvention versée à l'association Aide au Tiers Monde de 12 967,60 € (collecte papier).

L'augmentation des recettes totales 2019 (+ 285 191 €), cumulée à la diminution des dépenses totales (- 57 284 €) permet de dégager un résultat de clôture 2019 excédentaire de 261 886,36 €. Pour rappel, ce résultat de clôture 2018 était déficitaire de 80 587 ,97 €.

Ce résultat de clôture 2019 de la section d'exploitation de 261 886 € ajouté à l'excédent cumulé reporté de 2018 de 933 195,94 €, nous permet d'affecter un résultat excédentaire de 1 195 082,30 € au budget 2020 (repris par anticipation lors du vote du budget primitif du 5 mars dernier).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

Les recettes s'élèvent à 593 021,93 €.

et se répartissent en :

- des ressources propres avec les opérations d'ordre pour **482 993 €**, correspondant aux amortissements,
- le remboursement de TVA sur les différents investissements : **41 602 €** en 2019 (87 830 € en 2018 et 141 357 € en 2017),
- deux subventions pour les travaux de la déchetterie de Lassay : **7 000 €** de l'Etat et **30 302 €** de l'Adème,
- Deux fonds de concours reçus des communes membres pour l'implantation de containers enterrés : St Baudelle pour **5 790 €** et Mayenne pour **25 335 €**.

Les dépenses s'élèvent à 437 032,64 €.

On y trouve :

- le remboursement du capital de l'emprunt : **3 361,72 €**
- les opérations d'ordre : **164 833,52 €**
- les acquisitions pour **220 798,91 €** affectées à :
 - o des containers pour 140 443,20 €,
 - o des bacs pour 6 729,56 €,
 - o des bennes pour 26 767,20 €
 - o des blocs de béton pour les déchetteries pour 18 436,18€
 - o des sacs pour containers semi enterrés pour 5 118,00 €,
 - o un souffleur pour 956,43 €,
 - o des composteurs et bio seaux pour 13 834,20 €
 - o un compacteur pour 7 380 € correspondant à un 1^{er} acompte,
 - o l'insertion presse pour le marché du camion ampliroll avec grue de 431,52 €,
 - o un ordinateur pour 702,62 €.
- les travaux pour **48 038,49 €** se déclinant en :
 - 1° 5 154,40 € de dépenses soldant les marchés de travaux et la maîtrise d'œuvre pour l'extension/rénovation de la déchetterie de Lassay (coût total des travaux = 306 059 € ttc avec 84 073 € de subventions soit un autofinancement de 72,5%)

- 2° 19 886,15 € pour les travaux et la maîtrise d'œuvre relatifs à la mise aux normes de la déchetterie de Parigné (restes à réaliser 467 417,74 € au 31/12/2019)
- 3° 22 997,94 € pour le terrassement de conteneurs.

La section d'investissement dégage fin 2019 un excédent d'investissement de 155 989,29 € qui cumulé à l'excédent reporté de 2018 de 343 380,88 € et après pris en compte du solde des restes à réaliser de – 140 843,73 €, un excédent de financement de 358 526,44 €.

LE NIVEAU DES ÉPARGNES depuis 2016 : 2019 = des épargnes améliorées

	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	3 732 977	3 714 946	3 313 599	3 584 196
Dépenses réelles de fonctionnement	3 110 988	3 053 966	3 072 580	3 004 150
Épargne de gestion	621 989	660 980	241 019	580 046
Épargne brute	618 832 €	660 587 €	239 448 €	578 615 €
Capital de dette remboursé	3 859	3 093	3 225	3 362
Épargne nette	614 973	657 494	236 223	575 253

Épargne brute



LA DETTE au 31/12/2019 : 32 581 € de capital restant dû

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
32 581 €	4.25 %	7 ans et 3 mois	4 ans et 4 mois	1

Le profil d'extinction de la dette : dernière échéance en 2027 auprès de la Caisse d'Epargne.

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	33 631,09 €	30 177,71 €	26 564,11 €	22 803,79 €	18 883,66 €	0,00 €
Capital payé sur la période	3 361,72 €	3 504,59 €	3 653,54 €	3 808,81 €	3 970,69 €	
Intérêts payés sur la période	1 527,57 €	1 384,70 €	1 235,75 €	1 080,48 €	918,60 €	
Taux moyen sur la période	4.24 %	4.24 %	4.24 %	4.24 %	4.24 %	-

Compte tenu du niveau du taux d'intérêt (taux fixe à 4,25%), il a été étudié un réaménagement de cet emprunt. La durée résiduelle du prêt (7,3 ans) relativement faible et le montant faible du capital restant dû (32 580€) nous y ont fait renoncer. L'indemnité actuarielle demandée par la Banque conformément au contrat de prêt était trop élevée au regard des avantages procurés par l'aménagement escompté.